

REMBOURSEMENTS ET MODALITÉS - AVRIL 2024

- Tous les tarifs incluent les taxes;
- Pour obtenir un remboursement, la demande doit être soumise dans les délais indiqués.

Formation — Programme DESS :

	<u>Inscription CEP</u>	<u>Cotisation annuelle</u>	<u>Matériel pédagogique</u>
Tarif	653,06 \$	457,60 \$	864,61 \$
Admission refusée lors de l'analyse du dossier ou ne se qualifie pas ou admission non traitée	100 % remboursable	100 % remboursable	100 % remboursable
Abandon du programme après confirmation de votre inscription à l'Ordre et moins de 30 jours après le début de la session	100 % remboursable	Frais non remboursables de 113,83 \$ incluant les taxes	100 % remboursable
Abandon du programme <u>plus</u> de 30 jours après le début de la session	0 % remboursable	0 % remboursable	0 % remboursable

Formation — Programme national dispensé par l'Ordre :

ATTENTION : ce tableau de remboursement s'applique uniquement pour les candidats et les candidates qui débutent le programme.

	<u>Inscription CEP</u>	<u>Frais de logiciel d'examen</u>	<u>Cotisation annuelle</u>	<u>Séance d'orientation</u>	<u>Modules</u>
Montant payé (taxes incluses)	653,06 \$	402,41 \$	457,60 \$	994,53 \$	1 663,69 \$

Abandonne le Programme national et le cheminement CPA avant ou pendant le module Commun 1 ou le premier module complété si exemption de modules

Admission refusée lors de l'analyse du dossier ou ne se qualifie pas ou admission non traitée	100 % remboursable	100 % remboursable	100 % remboursable	100 % remboursable	100 % remboursable
Abandon du programme après la confirmation de votre inscription à l'Ordre <u>et plus de 30 jours</u> avant le début de la session et de la séance d'orientation (pour module 1) sans avoir commencé ni avoir accédé à D2L	100 % remboursable	100 % remboursable	Frais non remboursables de 113,83 \$ incluant les taxes	100 % remboursable	100 % remboursable
Abandon du programme après confirmation de votre inscription à l'Ordre <u>et moins de 30 jours</u> avant le début de la session et de la séance d'orientation (pour module 1) sans avoir commencé ni avoir accédé à D2L	100 % remboursable	100 % remboursable	Frais non remboursables de 113,83 \$ incluant les taxes	Remboursement de 85 % des frais payés, soit 845,35 \$ incluant les taxes	Remboursement de 85 % des frais payés, soit 1414,14 \$ incluant les taxes
Abandon du programme après confirmation de votre inscription à l'Ordre <u>et après</u> le début de la session et de la séance d'orientation (pour module 1) mais avant le 2 ^e vendredi du premier module suivi	100 % remboursable	0 % remboursable	Frais non remboursables de 113,83 \$ incluant les taxes	aucun remboursement	Remboursement de 85 % des frais payés i.e. 1414,14 \$ incluant les taxes
Abandonne le programme national et le cheminement CPA <u>et après</u> le 2 ^e vendredi du premier module suivi	0 % remboursable	0 % remboursable	0 % remboursable	aucun remboursement	aucun remboursement

Ce tableau s'applique pour un abandon de module sans abandonner le cheminement CPA ou un abandon du cheminement CPA, mais déjà au moins un module complété/réussi/échoué.

Avant la séance d'orientation	0 % remboursable	0 % remboursable	0 % remboursable	s.o.	85 % remboursable
Avant le 2 ^e vendredi de la session	0 % remboursable	0 % remboursable	0 % remboursable	s.o.	Remboursement de 85 % des frais payés, soit 1414,14 \$ incluant les taxes
Après le 2 ^e vendredi de la session	0 % remboursable	0 % remboursable	0 % remboursable	s.o.	0 % remboursable
Après le 4 ^e vendredi de la session	0 % remboursable	0 % remboursable	0 % remboursable	s.o.	0 % remboursable et perte de tentative à l'examen